

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	20 (1906)
<b>Heft:</b>	1-2
<b>Artikel:</b>	Les nobles de Hennezel du Pays de Vaud
<b>Autor:</b>	Henrioud, Marc
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-744638">https://doi.org/10.5169/seals-744638</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Schweizer Archiv für Heraldik.

## Archives Héraldiques Suisses.

1906

Jahrgang } XX  
Année }

Heft 1/2.

### Les nobles de Hennezel du Pays de Vaud.

par Marc Henrioud.

Une monographie que nous préparons sur la seigneurie d'Essert-Pittet et le récent travail du vicomte de Hennezel sur sa famille<sup>1</sup> qui nous fut signalé par M. Fréd. Th. Dubois, nous ont amené à étudier à fond l'histoire des Hennezel du Pays de Vaud<sup>2</sup>.

L'histoire de cette famille est en effet intimement liée à celle de la seigneurie d'Essert-Pittet près d'Yverdon, une branche des Hennezel l'ayant possédée pendant plus de deux siècles.

Nous avons trouvé la première mention d'Essert en 1100. A cette date, l'Abbaye de Romainmôtier reçoit d'Ugfroi de Tramelan des terres situées au territoire d'Essert (villula quoē dicitur Exertus). Dans la 1<sup>re</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ce village faisait partie de la seigneurie de Belmont<sup>3</sup>.

En 1261, Berthold, seigneur de Belmont, donne à l'Abbaye du Lac-de-Joux le quart de la grand'dîme d'Essert<sup>4</sup>.

Son fils, Guillaume de Belmont, dit le Roux, qui vivait encore en 1283, céda à Gauthier de Montfaucon, seigneur d'Echallens, toutes ses possessions à Essert-Pittet<sup>5</sup>.

A une date qui nous échappe, mais antérieure à 1430, Essert fut érigé en seigneurie particulière. Dans les années 1430 et suivantes, cette seigneurie

<sup>1</sup> Généalogie de la maison de Hennezel par le vicomte de Hennezel d'Ormois à Paris, publiée à Laon (France) en 1902 (n'est pas en librairie).

<sup>2</sup> Voici les principales sources que nous avons en outre consultées: *Archives*. — Baptêmes, registres de mariages et de décès d'Yverdon, Ependes et Essert-Pittet; preuves de noblesse du bailliage d'Yverdon (Archives cantonales vaudoises). Grosses, procédures, etc. des archives communales d'Essert-Pittet.

*Imprimés*: Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande. Tome I, 1<sup>re</sup> livr. p. 302 et 3<sup>e</sup> livr., p. 138 et 444; tome V, 2<sup>e</sup> livr., p. 215, 218; tome XV, p. 368, 373, 376. — Martignier et de Crousaz: Dict. hist. du canton de Vaud, articles Essert-Pittet, Vallorbe, la Robellaz, St-Martin, etc. — C., M. et C.: Répertoire des familles vaudoises qualifiées. Article de Hennezel. — Crottet: Histoire d'Yverdon. Familles yverdonnoises. — Vallotton: Histoire de Vallorbe, p. 61, 70, 73, 95 et 131. — Nicole: Histoire de la Vallée de Joux. — Armorial historique du Pays de Vaud par A. de Mandrot. 2<sup>e</sup> édition. Lausanne, Rouge et Dubois, 1880.

<sup>3</sup> Martignier et de Crousaz: Dictionnaire historique du Canton de Vaud. Lausanne 1867, et Supplément à ce dictionnaire par G. Favey, page 268.

<sup>4</sup> M. L. de Charrière: Les Dynastes de Grandson jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Tabl. génér. VI.

<sup>5</sup> Martignier et de Crousaz: Dict. hist. du Ct. de V.

était entre les mains de Guillaume de Colombier, en sa qualité de tuteur de Vuillierme, fils de Pierre de Baulmes. En 1437, ce dernier étant majeur devint seigneur d'Essert-Pittet.

En 1518, la seigneurie est inféodée à nobles et puissants Jean et Bernard de Colombier, oncle et neveu, seigneurs de Colombier et de Vullierens.

Par héritage, elle devint la propriété de Marguerite, dame de Colombier, qui l'apporta en dot à son mari, François d'Alinge, seigneur de Montfort.

Ce dernier la vendit, en 1547, à Jean Jaquemet de Neuchâtel. Jean et Pierre Jaquemet, ses deux fils, lui succédèrent, à sa mort, comme seigneurs d'Essert.

Les nobles Claude et Jean Ferlin, de Jougne, firent ensuite l'acquisition de cette seigneurie. Mais elle ne tarda pas, grâce à un droit de proximité, à passer entre les mains de Jonas Merveilleux, bourgeois de Neuchâtel (1567). Celui-ci demeura en possession d'Essert jusqu'à l'arrivée des nobles de Hennezé, en 1573<sup>1</sup>.

Par acte du 19 septembre 1573, Nicolas II de Hennezé acheta de Jonas Merveilleux, pour 2000 écus d'or au soleil, la seigneurie d'Essert-Pittet<sup>2</sup>. La famille de Hennezé posséda Essert-Pittet jusqu'à la Révolution vaudoise de 1798.

Suivant une tradition reproduite par divers auteurs, la maison de Hennezé serait originaire de Bohème<sup>3</sup>. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, elle était établie depuis longtemps en Lorraine et y possédait des seigneuries. Elle se répandit en Franche-Comté, en Nivernais, en Suisse, en Angleterre, en Champagne et en Hainaut. Son ascendance est prouvée jusqu'à Henry Hennezé, Ier du nom, qui, en 1392, était Seigneur de Bonvillet et Belrupt, avec sa femme Isabeau d'Esch.

Henry I, 1392							
Henry II				Didier I			
Jehan I <sup>4</sup>							
Guillaume				Nicolas I		Didier II	
Claude				Nicolas II		chef des branches	
Jacques I chef des branches <i>de la Sybille, de Fran-</i> <i>cogney,</i> <i>de Gemme-</i> <i>laincourt.</i>	Humbert chef des branches <i>de Beau-</i> <i>mont,</i> <i>de Beaujeu.</i>	Christophe chef de la branche <i>d'Ormoy.</i>	Thibault chef de la branche <i>d'Attignéville.</i>	Hector chef des branches <i>d'Attignéville.</i>	Louis chef des branches <i>de Cham-pigny,</i> <i>de Bazoilles.</i>	de la Ro-chère, <i>d'Avrecourt,</i> <i>d'Essert,</i> <i>St-Martin,</i> <i>et Rovray.</i>	de Ran-guilly.

<sup>1</sup> Archives d'Essert-Pittet: Grosse Pierre Correvon, p. 1 et 2.

<sup>2</sup> Martignier et de Crousaz, loc. cit.

<sup>3</sup> Dictionnaire de la noblesse par de La Chesnaye des Bois T. VIII, p. 25, article de Hennezé.

<sup>4</sup> Il fonda le bourg de Hennezé (Vosges, arrondissement de Mirecourt, canton de Darney), vers le milieu du XVe siècle. Cette localité compte actuellement 1631 habitants.

Cette maison devint la première des grandes familles verrières de Lorraine.

La maison de Hennezel se divisa en plus de 20 branches dont le tableau ci-dessous indique les principaux points de rattachement.

Toutes ces branches habitèrent presque constamment la Lorraine, sauf celles qui avaient embrassé le protestantisme et qui furent obligées de quitter cette province, à cause de leur religion.

Les branches d'Ormoy et de la Rochère se fixèrent en Hainaut au XVII<sup>e</sup> siècle, puis celle de Ranguilly vint en Champagne. La branche de Champigny et celle d'Essert quittèrent la Lorraine à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; la première vint en Nivernais, tandis que la seconde se fixait au Pays de Vaud. Une autre branche dut aussi quitter la Lorraine parce qu'elle avait embrassé le protestantisme et se réfugia en Angleterre<sup>1</sup>.

Les Hennezel portaient : *de gueules à trois glands versés d'argent*. Les différentes branches y introduisirent des brisures.

La branche du Pays de Vaud portait les mêmes armes<sup>2</sup> mais en plus, pour cimier, *un bœuf issant* (fig. 1). Peut-être voulurent ils rappeler par là leur fuite du pays de Lorraine ? Tous les cachets des Hennezel d'Essert portent ce cimier.

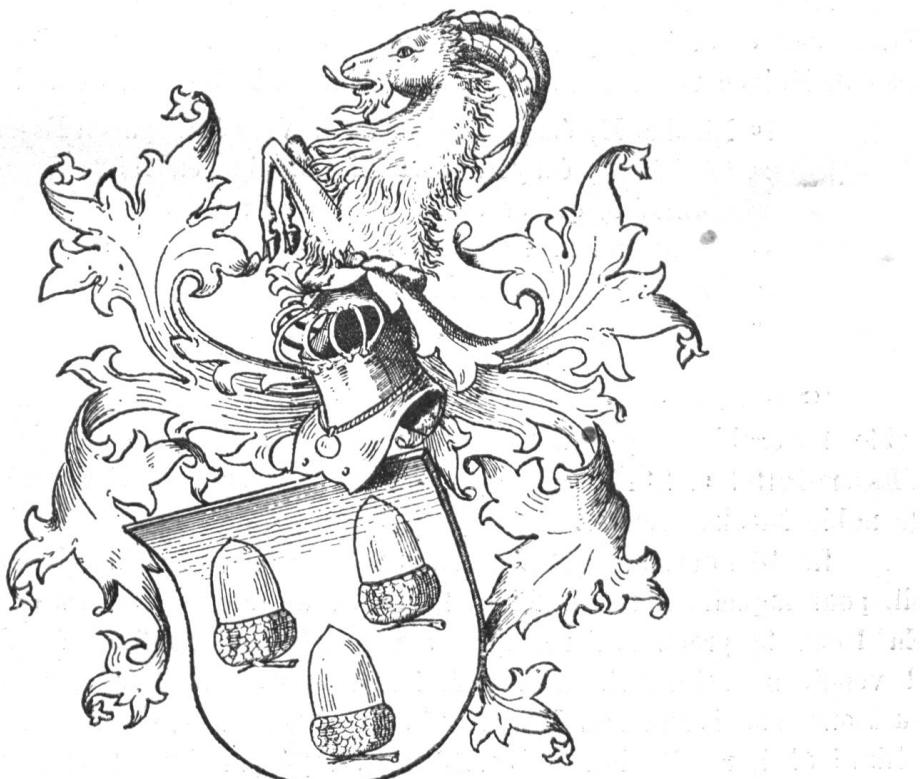


Fig. 1. Armoiries de la famille de Hennezel.

Les lambrequins sont aux couleurs de l'écu. Les supports sont généralement deux lions.

<sup>1</sup> Généalogie de la Maison de Hennezel.

<sup>2</sup> Le manuscrit Olivier (1<sup>re</sup> tiers du XVIII s.) porte des glands d'argent à la calotte d'or.

La Maison de Hennezel adopta plusieurs devises, entr'autres : *Constance et fidélité*. Les Hennezel d'Essert portèrent toujours sur leurs cachets la devise : *Fides et constantia, viam fata inveniunt*. Elle se trouve sur un arbre généalogique de cette branche de 1726. Le vicomte de Hennezel a eu l'obligeance de nous communiquer les réflexions suivantes sur ces devises : «Les Hennezel de Lorraine portaient aussi : *Deus me ducit* = Dieu me guide. Elle fut traduite par la branche vaudoise lorsqu'elle embrassa le protestantisme en : *Viam fata inveniunt* = les destinées nous conduisent (mot à mot, nous trouvons le chemin). La branche anglaise traduisait la devise familiale par cette invocation : Seigneur garde ma vie. Au fond ces devises ont le même sens, et celle des Hennezel d'Essert est bien : *Viam fata inveniunt* — *Fides et constantia*, n'étant qu'une sorte de résignation après les épreuves que cette branche eut à souffrir. »

Dans le Pays de Vaud on appliquait à chaque famille une sentence ou *attribut*. On disait : *Vivacité d'esprit des Hennezel*.

### Branche des Seigneurs de Vioménil-Essert.

*Nicolas I de Hennezel*, dit le «vieux écuyer», seigneur de Vioménil<sup>1</sup>, du Grandmont et du Tholoy (fils de Didier I), épousa le 30 novembre 1506, au château de Raincourt, en Bourgogne, Catherine de Raincourt, dont il eut 6 enfants :

- 1<sup>o</sup> Nicolas II, écuyer, seigneur de Vioménil (puis d'Essert), qui suivra ;
- 2<sup>o</sup> *Christophe*, écuyer, mort en Lorraine en 1552 ;
- 3<sup>o</sup> *Catherine*, qui se maria en Lorraine ;
- 4<sup>o</sup> *Nicole*, qui se maria en Lorraine ;
- 5<sup>o</sup> *Isabeau*, qui se maria en Lorraine ;
- 6<sup>o</sup> *Yolande*, qui se maria en Lorraine.

**I<sup>er</sup> degré. — Nicolas II de Hennezel**, écuyer du duc de Lorraine, noble, honorable et puissant seigneur de Vioménil, Jonvelle, Dourlevelle, puis d'Essert-Pittet et St-Martin<sup>2</sup>, épousa le 25 février 1547 Catherine Garnier, fille de noble Nicolas, écuyer.

Le 16 novembre 1532, il avait reçu de son père la seigneurie de Vioménil, pour laquelle il rendit foi et hommage au duc de Lorraine le 8 février 1560. En 1562, le protestantisme qu'il avait embrassé l'obliga à fuir la Lorraine. Il vendit sa seigneurie de Vioménil le 26 novembre 1569 à François, seigneur du Houx, son beau-frère. Le 22 août 1573, nous le trouvons demeurant à Montbéliard où il reçoit alors un certificat octroyé par Jean Breton, prévôt de Darney le Chastel, «portant d'estre issu de gens de bien, de bonne fame, renommée et réputation» et qu'il se retirait de son lieu pour pouvoir continuer l'exercice de la religion réformée. Le 16 avril 1573, il passa un acte de vendition en faveur du baron de Châteauneuf, bailli de Nancy, et vint ensuite s'établir dans le

<sup>1</sup> Vioménil, 677 habitants, canton de Bains, arrondissement d'Epinal (Vosges).

<sup>2</sup> St-Martin-du-Chêne, près Yvonand, district d'Yverdon.

Pays de Vaud où il acquit, le 19 septembre de la même année, la seigneurie d'Essert-Pittet. Le 2 septembre 1574 il fut reçu bourgeois d'Yverdon et le 22 du même mois, L.L. E.E. de Berne lui accordèrent des lettres de bourgeoisie<sup>1</sup>. En 1584, il vendit ses derniers biens en Lorraine, les seigneuries de Jonvelle et Dourlevelle, à Philibert de Charmoille, écuyer, seigneur de Melaincourt.

Il fut reçu bourgeois de Vallorbe, en même temps que Pierre de Hennezel (probablement son fils), le 26 octobre 1589. Nicolas de Hennezel paraît avoir résidé d'ordinaire à Yverdon, dans sa maison de la rue du Four, où il avait pour voisin le ministre Jean Le Gagneux, natif de Tours (France).

Nicolas II de Hennezel fut aussi co-seigneur de St-Martin<sup>2</sup>.

Catherine Garnier, sa femme, testa le 24 février 1585 et en 1596. De ce mariage naquirent :

1<sup>o</sup> *Hector* de Hennezel de Vioménil, écuyer, chef de la branche des seigneurs de Champigny. Il ne suivit pas son père en Suisse, car son frère Louis, seigneur d'Essert, lui céda en 1596 sa part de la seigneurie de Grandmont.

2<sup>o</sup> *Marie* de Hennezel de Vioménil, qui épousa au château de Coppet, le 1<sup>er</sup> avril 1575, Daniel de Saussure, seigneur de Morrens, fils d'Anthoine de Saussure, grand fauconnier de Lorraine, seigneur de Dompmartin, Monteul, Tuzé, Espié, Sauvoy, etc., et d'Antoinette d'Augy, dame de Sorcy. Marie mourut bientôt et Daniel de Saussure se remaria avec Jeanne de Praroman, dame de Renens.

3<sup>o</sup> *Rabe* de Hennezel, épousa le 18 octobre 1581, noble Thyse, comte de Thiennes, gentilhomme, dont la famille était originaire de Vérone, fils de Jules de Thiennes et de Louise de Champ St-Pierre.

4<sup>o</sup> Louis de Hennezel, seigneur d'Essert, qui suit.

5<sup>o</sup> *Esther* de Hennezel, épousa égrège Claude Bourgeois, de Grandson, gentilhomme de la famille des seigneurs de Bonvillars.

6<sup>o</sup> Peut-être : *Elisabeth* de Hennezel, qui épousa le 29 mars 1595, Guillaume Vallotton de Vallorbe<sup>3</sup>.

7<sup>o</sup> Peut-être : *Pierre* de Hennezel, chef du rameau des Hennezel de Vallorbe, Morges et Cossonay (p. . . ).

<sup>1</sup> Il possédait à Yverdon : «une maison sise en la charrière (rue) du Four, avec grange, étable et curtil de la largeur de ladite maison, se limitant juxte ladite charrière donnant devers bise ; les murailles de la ville devers vent ; la maison et curtil d'honn. Steffan Doxat que fut du seigneur de Colombier et Vullierens du long devers occident ; et la maison appartenant à la ville d'Yverdon, dans laquelle réside le seigneur ministre du dit Yverdon, devers orient. — Item, un pré contenant environ 3 bonnes seytorées et un morcel d'oeche en Gleyres» (Grosse d'Essert, 1615).

<sup>2</sup> Nicolas II de Hennezel acquit en 1592 par moitié la Seigneurie de St-Martin avec noble François Masset. Les Masset étaient une famille noble établie dans le Pays de Vaud dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Elle était originaire de Bellizon au diocèse de Rossillon. La moitié de la seigneurie de St-Martin échut à Nicolas de H. petit fils de Nicolas II, qui racheta l'autre moitié aux Masset en 1656.

<sup>3</sup> Renseignement fourni par M. Glardon, juge cantonal, à Lausanne. — Ne figure pas dans la Généalogie de 1902.

**II<sup>e</sup> degré.** — **Louis de Hennezel**, écuyer, noble et puissant seigneur d'Essert-Pittet, St-Martin du Chêne, Molondin; châtelain et lieutenant-baillival d'Yverdon (1627-1637). En 1596, il vendit à son frère Hector tout ce qui lui restait au Grandmont et épousa le 31 mai 1597 Marie de Vassan, fille de Christophe, écuyer de Brienne en Champagne et de Perrette Python. — Il prêta quernet et reconnaissance pour la seigneurie d'Essert le 7 novembre 1607, en mains d'égrège Bulet<sup>1</sup> et pour la seigneurie de St-Martin, le 6 février 1610. Le 7 novembre 1609, Louis de Hennezel obtint de L. L. E. E. de Berne «concession et pouvoir d'ériger des patibules rièrre la terre d'Essert-Pittet<sup>2</sup>. C'est lui qui fit reconstruire le château d'Essert-Pittet, où il résidait en 1615. Ce château, qui se trouvait dans la partie supérieure du village, près de l'église actuelle, fut incendié au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle et remplacé par une maison existant encore. Louis était aussi seigneur de Brandis qu'il avait acquis en 1612 de Jacques de Montmayeur, seigneur de Brandis. Considérant que la commune d'Essert était « pauvre et dénuée de moyens », il lui octroya et permit de lever chaque année des *records* au pré *Sous-Ville*<sup>3</sup>. Sa femme testa le 27 novembre 1644. Ils laissèrent :

1<sup>o</sup> Nicolas (III<sup>e</sup> du nom), seigneur de St-Martin, auteur du rameau de ce nom (p. . .).

2<sup>o</sup> *François de Hennezel*, capitaine de grenadiers, puis major au régiment de Sturler le 22 avril 1653.

3<sup>o</sup> *Antoine-Christophe*, seigneur d'Essert, qui continue la filiation.

4<sup>o</sup> *Louise de Hennezel*, qui épousa le 28 février 1626 noble Adam de Pierrefleur, châtelain d'Orbe, fils de Pierre, écuyer. Deux filles de ce mariage : l'une épousa un Carrard d'Orbe, l'autre un de Martines.

5<sup>o</sup> *Suzanne de Hennezel*, épousa le 13 avril 1631 Louis Doxat, écuyer, fils d'Etienne, gentilhomme vaudois, banneret d'Yverdon.

6<sup>o</sup> *Catherine de Hennezel*, baptisée le 22 décembre 1603 épousa le 1<sup>er</sup> mai 1620 Etienne Quisard, fils de Pierre, écuyer, seigneur de Genolier et Gi-vrins, de la branche de Crans, et de Jeanne Vendel ; elle mourut à Essert le 28 mai 1630.

**III<sup>e</sup> degré.** — **Antoine-Christophe de Hennezel**, écuyer, noble, généreux et puissant seigneur d'Essert-Pittet et Rovray, député de la noblesse du Pays de Vaud à Berne, en 1653; capitaine au régiment d'Jost. Après la première bataille de Villmergen (1656), il reçut de L. L. E. E. de Berne un vase de prix, en récompense de sa bravoure. — En 1655, il fit faire, par les commissaires Gaulis et Mandrot, la rénovation des reconnaissances de la terre d'Essert. En 1658, ensuite de difficultés avec Chavornay et Orbe, il abandonna à ces deux communes, en échange d'autres pièces de terre, son pré des Mousquetaires. En 1683, Antoine-Christophe de Hennezel eut maille à partir avec les

<sup>1</sup> Archives d'Essert-Pittet.

<sup>2</sup> Grosse de 1615, archives d'Essert.

<sup>3</sup> Archives d'Essert: Papiers.

communiers d'Essert, à propos de la messeillerie, de la maintenance des chemins et de divers autres articles<sup>1</sup>. — Il avait épousé le 30 avril 1640, au château de Vullierens, Jacqueline-Péronne de Senarcens, fille d'Isaac, baron de Grancy, d'Alinges et Coudrée, seigneur de Villebon, Beauregard et autres lieux, et d'Elisabeth de Dorton. Ils laissèrent :

1<sup>o</sup> *Nicolas-Gérard* de Hennezel d'Essert, baptisé le 5 août 1644; mourut officier en France.

2<sup>o</sup> *Jacqueline-Péronne*, née le 13 juin 1647.

3<sup>o</sup> *Louis-Isaac*, né le 10 août 1648; mort jeune.

4<sup>o</sup> *Catherine-Suzanne*, née le 18 novembre 1649; elle épousa le 28 octobre 1675 Jean-François Thomasset, écuyer, seigneur d'Agiez près Orbe, officier de cavalerie en France, dont elle eut treize enfants.

5<sup>o</sup> *Albert-Daniel*, écuyer, seigneur d'Essert, qui suivra

6<sup>o</sup> *Marie*, née le 29 mai 1654.

**IV<sup>e</sup> degré.** — *Albert-Daniel de Hennezel*, écuyer, noble et puissant seigneur d'Essert-Pittet, juge des appels de la terre de Bourjod, baptisé le 22 avril 1652, épousa le 27 avril 1674 *Marie-Bernardine Flaxion*, fille de Jacques Nicolas, conseiller d'Yverdon et de Marie Menzinger, de Bâle. Il prêta serment au Grand Conseil de Berne pour sa terre d'Essert le 15 mai 1686. Il fut confirmé en sa qualité de noble par L. L. E. E. de Berne en date du 26 décembre 1688, en même temps que François de Hennezel, seigneur de Chavannes et Georges de Hennezel, seigneur de Rovray<sup>2</sup>. Le 30 octobre 1691, *Albert-Daniel de Hennezel* acheta d'Antoine-Christophe Correvon, secrétaire baillival d'Yverdon, pour 850 écus petits plus 10 écus blancs pour les épingle de la femme

<sup>1</sup> Archives d'Essert-Pittet.

<sup>2</sup> On lit à ce sujet dans la *Déduction de la Noblesse de rième le bailliage d'Yverdon*, document des archives cantonales vaudoises côté *Généralia*, N° 49, ce qui suit:

« Leurs Excellences de Berne ayant remarqué que plusieurs familles de rième leur Etat, s'étaient emparées, sous de légers fondements du titre de Noble, et prétendaient en être par succession devenues légitimes possesseurs, et d'être conséquemment en droit de jouir des bénéfices de la noblesse et entr'autres pouvoir tenir, sans assouffertation, les fiefs qui tombaient entre leurs mains, et comme cette anticipation et abus causait des désavantages à leurs intérêts et attirait d'autres suites fâcheuses, elles auraient, par leur devoir et autorité magistrale, délibéré d'y apporter les remèdes convenables pour qu'un chacun se contienne dans son rang et condition; à raison de quoi l'illustre chambre des finances du Pays de Vaud donna charge à nous Jean Grenier, bourgeois de Vevey et Sébastien de Ruvynes (— cette famille est fixée actuellement en Angleterre —), citoyen de Lausanne, sous l'association du sieur Jérôme Thormann, bourgeois de Berne, par leurs patentes de commission pour la rénovation des fiefs nobles de rième leur bailliage d'Yverdon, d'exiger de tous ceux qui prennent la qualité de nobles dans ledit bailliage, la production des droits et fondements qu'ils en ont et d'en dresser une description pour être examinée et remise dans les archives de leurs Excellences... Ensuite des instances faites par les dits commissaires, du commandement de L. L. E. E. de Berne, nos souverains seigneurs, pour obtenir de ceux qui prennent la qualité de nobles, rième le bailliage d'Yverdon, la démonstration de leurs titres de noblesse, MM. Albert Daniel de Hennezel, seigneur d'Essert-Pittet, François de Hennezel, seigneur de Chavannes et Georges de Hennezel, seigneur de Rovray et autres lieux, tous trois bourgeois d'Yverdon, ont produit ce 26e de décembre 1688 pour justification de leur noblesse, les actes ci-après rapportés au moyen et par vigueur desquels il se vérifie qu'ils sont nobles gentilshommes. »

du vendeur, une maison située au Faubourg de la Plaine du côté de bise<sup>1</sup>. En 1709, il vendit à la commune de Vallorbe, pour 14350 florins, le *chalet d'Essert*, pâturage du port de 40 vaches situé rière Vallorbe<sup>2</sup>.

Le 30 août 1715, la commune d'Essert-Pittet acheta de lui, moyennant 1950 florins, une pièce de terre à record située au *Pré Genet*, rière Chavornay<sup>3</sup>. Il laissa 8 enfants qui sont:

1<sup>o</sup> *Elisabeth-Madeleine* de Hennezel d'Essert, née le 9 mars 1675, morte sans alliance.

2<sup>o</sup> *Joseph-Scipion*, écuyer, seigneur d'Essert, qui suivra.

3<sup>o</sup> *Godefroy*, né le 2 janvier 1678, mort jeune.

4<sup>o</sup> *Louis* de Hennezel d'Essert, né en 1680, mort sans alliance en 1720, lieutenant au service de Hollande.

5<sup>o</sup> *Charles-Abraham*, né en 1681, mort jeune.

6<sup>o</sup> *Emmanuel-Frédéric*, né en 1690, mort jeune.

7<sup>o</sup> *Marc*, né en 1694, mort le 5 juin 1703.

8<sup>o</sup> *Georges-Etienne*, écuyer, noble seigneur d'Essert-Pittet, conseiller d'Yverdon, châtelain de Baulmes; épousa le 4 janvier 1720 Sarah de Gilliers, fille de François, écuyer, baron de la Bâtie et de vertueuse Marie-Aréthuse Rilliet, de Genève<sup>4</sup>. Il eut:

a) *François* de Hennezel, né en 1720 et mort en 1721.

b) *Marie-Aréthuse*, née le 4 octobre 1721, épousa le ministre Petitmaître d'Yverdon, mort en cette ville le 13 avril 1807<sup>5</sup>.

c) *Françoise-Charlotte*, née le 23 septembre 1722<sup>6</sup>.

d) *Marguerite-Louise-Octavie-Yolande*, née le 26 mars 1724, morte à Essert en 1730.

e) *François*, baptisé à Essert-Pittet le 20 janvier 1726. Parrains: n. Georges-Etienne Thomasset, colonel, d'Orbe et n. Daniel de Senarclens, seigneur de Vufflens. Marraines: Dorothée Manlich, épouse du n. seigneur de St-Martin et demoiselle de Hennezel, sœur du père<sup>7</sup>.

f) *Samuel-Christophe-Albert-David*, né le 28 février 1730 et baptisé le 29 mars de la même année. Parrains: Albert Muller, seigneur de Rovray; Samuel de Senarclens, lieutenant-colonel des Gardes du roi de Sicile; David Wild, de

<sup>1</sup> Document de la collection de l'auteur.

<sup>2</sup> P.-F. Vallotton, loc. cit.

<sup>3</sup> Archives d'Essert, papiers.

<sup>4</sup> En 1726, Georges-Etienne de Hennezel a des difficultés avec la commune d'Essert, au sujet d'un fossé que les communiers ont fait creuser à travers le *Pré dès Ponts* appartenant au dit seigneur. — Les parties se soumettent à l'arbitrage de M. Collomb, ministre d'Ependes, et de noble Emmanuel-Louis du Plessis-Gouret, seigneur d'Ependes, la Robellaz, etc. La commune d'Essert est condamnée à payer 25 florins de dommages-intérêts au seigneur d'Essert.

<sup>5</sup> Registre des décès d'Yverdon, aux Arch. cant. vaud. Cette alliance n'est pas indiquée dans la généalogie imprimée.

<sup>6</sup> Dans St-Allais, Nobiliaire universel, XV. 26 on lit: Charlotte de Hennezel de Souville épousa Charles Fois du Thon né en 1719, dont elle eut Charles Fois du Thon, né en 1757, officier au service de Piémont et conseiller d'Yverdon qui épousa 1<sup>o</sup> Delle de Rochmondet. — 2<sup>o</sup> Catherine Pernette de la Corbière. (Note de M. le vicomte de Hennezel d'Ormois).

<sup>7</sup> Baptiste d'Essert-Pittet, aux Arch. cant. vaud.

Berne ; Antoine-Daniel-Sigismond-Christophe de Hennezel, seigneur d'Essert ; Marraines : Mademoiselle de Senarcens, Madame Wild, née de Graffenried et ses deux sœurs<sup>1</sup>.

g) *Daniel-François-Georges-Gabriel*, né le 4 juillet 1731, mort jeune.

h) *Françoise-Catherine*, née le 11 mai 1732, épousa Jean-François de Coppet d'Yverdon, docteur en médecine et conseiller d'Yverdon, mort en 1781. Ils eurent deux enfants (1758 et 1761). Françoise de Hennezel possédait à Essert la moitié du château, ainsi qu'un domaine « d'anciennes indominures avec fief et juridiction et diverses charges et attributs ». En 1795, elle céda pour 9000 francs sa moitié du château à Daniel-Béat-François de Hennezel. Ce dernier étant encore mineur est représenté par son tuteur, Pierre-François Correyon, conseiller d'Yverdon<sup>2</sup>.

i) *Louis-Henri*, baptisé le 17 avril 1734. Parrains : n. Henri de Mestral, seigneur de Vullierens ; François-Louis Morlot, avoyer de Morat. Marraines : Mme Morlot et Mme de Mestral<sup>3</sup>.

**V<sup>e</sup> degré.** — **Joseph-Scipion de Hennezel**, écuyer, noble seigneur d'Essert-Pittet, châtelain de Baulmes, conseiller d'Yverdon, juge des appels de la terre de Bourjod ; né le 16 janvier 1677, mourut le 10 mai 1721. Il épousa le 15 octobre 1708 Régine de Graffenried, fille de noble et généreux Christophe, écuyer, seigneur de Worb, bailli d'Yverdon, et de Rosine de Tscharner. Ils laissèrent :

1<sup>o</sup> Antoine-Daniel-Sigismond-Christophe de Hennezel, écuyer, seigneur d'Essert, qui suivra.

2<sup>o</sup> *Françoise-Elisabeth*, morte à Essert le 10 février 1730<sup>4</sup>.

3<sup>o</sup> *Françoise-Marguerite*, née le 15 septembre 1715. Présentée au baptême par Mlle d'Essert, sa sœur et Mme la veuve Doxat, née de Graffenried. Parrains : les colonels Monnier et Thomasset.

**VI<sup>e</sup> degré.** — **Antoine-Daniel-Sigismond-Christophe de Hennezel**, écuyer, noble et vertueux seigneur d'Essert-Pittet, châtelain de Belmont, conseiller d'Yverdon et juge des appels de Bourjod ; épousa Marie-Anne Martin d'Yverdon, fille de Jean-François-Martin, capitaine, gentilhomme vaudois et de Marie-Anne Martin. Sa femme mourut le 26 novembre 1766<sup>5</sup>. — Le 14 janvier 1749, il cède, remet et abandonne à son fils Christophe-François-Sebastien, sous-lieutenant dans le régiment suisse de Graffenried, compagnie de Mr d'Aubonne, au service de Hollande, stationné à Campen, « sa terre et seigneurie d'Essert-Pittet, avec toutes ses droitires, censes, dîmes, fiefs et juridiction et autres

<sup>1</sup> Baptisterie d'Yverdon, aux Arch. cant. vaud.

<sup>2</sup> Baptisterie d'Yverdon ; arch. d'Essert-Pittet ; arch. du tribunal de district d'Yverdon : registres de la cour baillivale (1777-1783). L'alliance que nous indiquons ne figure pas dans la généalogie imprimée.

<sup>3</sup> Baptisterie d'Yverdon. — Ce fils de G.-E. de Hennezel ne figure pas dans la généalogie imprimée.

<sup>4</sup> Registre de décès d'Essert-Pittet, aux arch. cant. vaud.

<sup>5</sup> Registre de décès d'Yverdon, aux arch. cant vaud.

droits, avec tous les autres fonds rième Essert, Yverdon, Chavornay et Suchy». Il possédait entr'autres: une maison à Yverdon, à la Plaine, située au rang devers bise, ainsi que la moitié du château d'Essert, l'autre moitié du dit château appartenant à ce moment déjà à M<sup>me</sup> de Souville. Cette cession a lieu aux conditions suivantes:

C. F. S. de Hennezel s'engage à payer: 1<sup>o</sup> 10950 francs à noble, magnifique et très honoré seigneur Beat Jacques de Tscharner, banderet de Berne, auquel la terre d'Essert est hypothéquée dès le 27 décembre 1748. — 2<sup>o</sup> 28525 francs à M<sup>me</sup> d'Essert, sa mère, avec la condition qu'elle jouira des biens cédés jusqu'au retour de son fils<sup>1</sup>.

Le cesseur se réserve en outre de pouvoir porter le nom de la dite terre jusqu'à ce qu'il lui plaise d'y renoncer. Enfin, le preneur s'engage à « rapporter le tout » en cas de partage. Par testament fait à Jolival près Essert le 1<sup>er</sup> septembre 1784 et homologué le 10 juillet 1786, Antoine-Daniel-Sigismond-Christophe de Hennezel lègue 60 francs aux pauvres de Vallorbe, cela en reconnaissance des services que ses combourgeois ont rendus à ses prédécesseurs et à lui-même.

Il institue pour héritier son petit-fils Daniel-François-Beat de Hennezel, auquel il substitue ses enfants mâles, s'il n'en a pas, ses filles et, à défaut d'enfants, sa sœur. En cas de mort des uns et des autres, il leur substitue les pauvres de Vallorbe, sous la direction du noble Conseil du dit lieu, lequel prélevera, cas échéant, la moitié de la rente du capital pour en gratifier deux garçons et deux filles qui se seront distingués par leur piété filiale. Il renvoie ses quatre enfants à leur légitime<sup>2</sup>. Il eut:

1<sup>o</sup> *Antoine-Daniel-Gérard-Sigismond* de Hennezel d'Essert.

2<sup>o</sup> *Christophe-François-Sebastian* de Hennezel d'Essert, qui suit.

3<sup>o</sup> *Béat-Antoine-François* de Hennezel d'Essert, baptisé le 17 octobre 1733.

Parrains: Béat de Tscharner, ancien gouverneur de Payerne; François Martin, frère de la mère. Marraines: Françoise de Hennezel, sœur du père. (Pas d'autre marraine indiquée). Mort à Paris en 1810.

4<sup>o</sup> *Henriette*, baptisée en avril 1735. Parrains: son père. Marraine: Henriette, fille d'Isaac Bourgeois, conseiller d'Yverdon. Morte à Yverdon le 9 octobre 1803.

5<sup>o</sup> *Samuel-Georges-Louis*, baptisé le 25 mai 1737. Parrains: Samuel Bourgeois, capitaine; Georges-Etienne de Hennezel, conseiller d'Yverdon; François-Louis de Graffenried, seigneur de Worb. Marraines: M<sup>me</sup> Catherine Zollicoffer, née de Graffenried; M<sup>me</sup> Bourgeois, née Thomasset; M<sup>me</sup> Jean-David Wild, née de Graffenried, de Berne.

6<sup>o</sup> *Frédéric-Daniel*, baptisé le 1<sup>er</sup> septembre 1741. Parrains: Olivier-Frédéric Martin, conseiller d'Yverdon. Marraine: M<sup>me</sup> Martin, née Burnand.

7<sup>o</sup> *Georges-Daniel*, baptisé le 21 octobre 1746.

8<sup>o</sup> *Marianne*, vivante en 1787<sup>3</sup>, moment où elle réclame contre le testament de son père.

<sup>1</sup> Document communiqué par M. Alf. Milliond, sous-archiviste d'Etat du canton de Vaud.

<sup>2</sup> ibid.

<sup>3</sup> La généalogie de 1902 ne mentionne que quatre enfants de A.-D.-S.-C. de Hennezel.

**VII<sup>e</sup> degré.** — **Christophe-François-Sébastien de Hennezel d'Essert**, baptisé à Yverdon le 29 mars 1732. Parrains: Christophe de Graffenried, seigneur de Worb, Jean-François Martin, Sébastien Bourgeois, capitaine et conseiller d'Yverdon. Marraines: Mme d'Essert, Mme Martin et Mme Bourgeois. Il épousa: 1<sup>o</sup> Anne-Françoise-Julie Warney, de Gilly, née le 3 janvier 1742, fille de feu François-Adolphe Warney, de Gilly, commandant, commissaire d'Yverdon, et de Suzanne de l'Harpe; 2<sup>o</sup> En juin 1792 Anne<sup>1</sup>, fille de feu Daniel de Pontcharra<sup>2</sup> et d'Anne Octavie Thomasset<sup>3</sup>, décédée à Orbe le 25 janvier 1830. C.-F.-S. de Hennezel mourut à Yverdon le 11 mars 1795<sup>4</sup>. Il eut:

1<sup>o</sup> Daniel-François-Béat de Hennezel d'Essert, qui suit.

2<sup>o</sup> *Louise de Hennezel*, Mlle d'Essert, née le 3 avril 1782, qui épousa Jean-François de Coppet, gentilhomme vaudois, ministre à Fiez, mort en 1848. La pierre tombale de Louise de Coppet, née de Hennezel, se voit encore au cimetière d'Yverdon<sup>5</sup>.

**VIII<sup>e</sup> degré.** — **Daniel-François-Béat de Hennezel d'Essert**, né le 23 mai 1780<sup>6</sup>. Parrains: Daniel de Hennezel d'Essert, son grand-père; Béat de Hennezel, son oncle. Marraines: Henriette de Hennezel, sa tante et Suzanne Warney, sa grand'mère. De 1792 à 1805 il séjournait à Rome, Venise, Naples, pour se vouer aux beaux-arts. Il peignait et dessinait bien; ses albums et souvenirs de voyage sont la propriété du baron de Blonay au château de Grandson<sup>7</sup>. Il a gravé le portrait de Charles-Paul Dangeau de la Bélye, né à Vevey et qui construisit le beau pont de Westminster (Londres). Il épousa le 23 décembre 1805, à Berne, Charlotte de Freudenreich, fille de Charles-Philippe de Freudenreich, seigneur bailli de St-Jean, bourgeois de Berne, et d'Elisabeth Hacbett<sup>8</sup>. De ce mariage:

1<sup>o</sup> *Emile-Alexandre-Louis de Hennezel d'Essert*, né le 24 mai 1807 à Yverdon, fut lieutenant aux mousquetaires; mort à Carouge (Genève) en mars 1883 sans postérité.

2<sup>o</sup> *Henri-Charles-Philippe de Hennezel d'Essert*, qui suit.

**IX<sup>e</sup> degré.** — **Henri-Charles-Philippe de Hennezel** (d'Essert), né à Yverdon le 3 novembre 1810. Il épousa Elisabeth-Mathilde Haagen, née le 22 août 1822 à Darmstadt, fille de Charles-Joseph, conseiller à la Cour de Mayence et de Marie-Josèphe Müller. Il fut officier, bourgeois d'Yverdon et de Vallorbe,

<sup>1</sup> Arch. cant. vaud. Registre des mariages d'Yverdon 1792.

<sup>2</sup> La maison du Port de Pontcharra est originaire du Dauphiné. *Armes*: Palé d'argent et d'azur de six pièces à la fasce haussée de sable (La France Protestante, T. V, 2<sup>e</sup> édition, p. 898. (Renseignement fourni par M. Emile du Plessis-Gouret, à Lausanne).

<sup>3</sup> La famille Thomasset, des mayors d'Agiez près Orbe, existe encore en Angleterre.

<sup>4</sup> Registre de décès d'Yverdon (M. E. du Plessis-Gouret).

<sup>5</sup> Renseignement fourni par M. Paul Vulliet, ancien professeur, à Lausanne.

<sup>6</sup> Baptiste d'Yverdon.

<sup>7</sup> Renseignement obligamment communiqué par Mr le vicomte de Hennezel d'Ormois.

<sup>8</sup> Il fit présent à la Bibliothèque d'Yverdon d'une remarquable collection de gravures. (Renseignement de M. John Landry, architecte, à Yverdon).

fit partie de la Société de *Belles-Lettres*<sup>1</sup>. C'était un fin lettré, dont a quelques poésies. Il mourut à Genève le 3 août 1858, ne laissant qu'un fils qui suit.

**X<sup>e</sup> degré.** — **Emile-Alexandre-Charles-Louis-Joseph de Hennezel** (d'Essert), né à Mayence le 27 novembre 1846, épousa le 3 octobre 1871 Jeanne-Louise Hüller, née le 15 novembre 1847 à Genève, fille de Marc Hüller et de Jeanne-Louise Vioget. Il fut capitaine d'artillerie dans l'élite fédérale, puis se fixa en France. Il habite actuellement 33 rue du Centre à la Garenne-Colombes (Seine). De ce mariage :

1<sup>o</sup> *Henri-Louis-Marc-Alexandre de Hennezel* (d'Essert), qui suit.

2<sup>o</sup> *Emilie-Suzanne-Annette-Flore de Hennezel* (d'Essert), née le 7 mars 1876 à Genève, mariée le 12 juillet 1904 à Jules-Henri Magnière.

3<sup>o</sup> *Marie de Hennezel d'Essert*, née à Genève le 18 mai 1878, épousa le 1<sup>er</sup> juillet 1902 Alfred-Auguste-Bur, ingénieur, né le 14 février 1875 à Saverne (Alsace), fils de Louis Bur et de Joséphine Weidenhoff. Ils habitent 70, rue Baucicaut, à Fontenay-aux-Roses (France).

4<sup>o</sup> *Marc-Charles-Eugène de Hennezel* (d'Essert), né le 28 novembre 1880 à Vitry-sur-Seine.

5<sup>o</sup> *Fernand-Philippe de Hennezel* (d'Essert), né le 22 avril 1882 à Paris, mort le 16 novembre 1883.

**XI<sup>e</sup> degré.** — **Henri-Louis-Marc-Alexandre de Hennezel** (d'Essert), né le 18 mars 1872 à Genève, épousa Félicie Martin, née le 12 juillet 1878 à Lyon, fille de Claude Martin. Il est directeur du domaine d'Enfidaville (140,000 hectares) en Tunisie. De ce mariage :

**XII<sup>e</sup> degré.** — **Emile-Claude-Ernest de Hennezel** (d'Essert), né le 12 juillet 1897<sup>2</sup>.

### Branche des seigneurs de St-Martin et Rovray.

**I<sup>er</sup> degré.** — **Nicolas de Hennezel**, écuyer, noble et généreux seigneur de St-Martin du Chêne, Chavannes le Chêne, Brandis, etc., fils de Louis, seigneur d'Essert, et de Marie de Vassan (page ..), épousa le 3 janvier 1628 Sébastiane de Gingins, fille de Joseph de Gingins, écuyer, baron de la Sarraz et de Barbille de Stein. Il testa le 23 mai 1637 en faveur de son fils Jean-François-Louis et mourut vers cette époque. Il laissa :

1<sup>o</sup> *Catherine*, baptisée à Essert le 28 mai 1630.

2<sup>o</sup> *Louis-Nicolas de Hennezel de St-Martin*, né en juin 1631, mort sans alliance.

3<sup>o</sup> *Marie de Hennezel de St-Martin*, qui épousa Samuel Mestral de Rue, écuyer, seigneur de Combremont-le-Petit, gentilhomme vaudois dont elle eut Sé-

<sup>1</sup> Voir Conservateur suisse, 2<sup>e</sup> édition, T. VIII, p. 334.

<sup>2</sup> Vicomte de Hennezel d'Ormois : *Généalogie de la Maison de Hennezel*, 1902, p. 86 et 87.

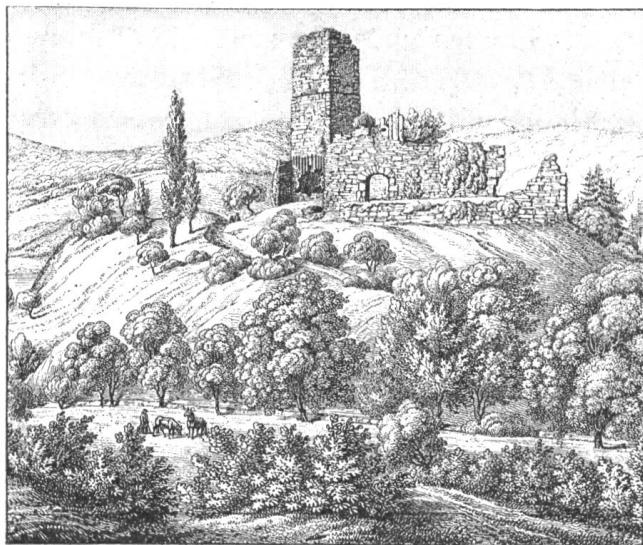


fig. 2. Ruines du château de St-Martin du Chêne (d'après une ancienne gravure).

bastiane qui épousa en première noce Jacques François de Villarzel dernier mâle de sa famille mort en 1666 et en deuxième noce Sébastien Chasseur<sup>1</sup>.

4<sup>o</sup> Jean-François-Louis de Hennezel, écuyer, seigneur de St-Martin, qui suit.

**II<sup>e</sup> degré.** — **Jean-François-Louis de Hennezel**, écuyer, noble et vertueux seigneur de St-Martin, des Marches, de Molondin, de Chavannes, Chêne et Pâquier, etc., né en 1634, épousa le 29 novembre 1660 Jeanne-Marguerite Chasseur, fille de David, écuyer, gentilhomme vaudois, et de Françoise de Crousaz. Il avait acheté, en 1656, la part de la seigneurie de St-Martin en mains d'Isaac Masset. Le 13 août 1662, L. L. E. de Berne lui inféodèrent les dîmes appelées des Marches et de Molondin, percevables rième Chavannes-le-Chêne et le Pâquier. Le 5 septembre de la même année eut lieu l'inféodation en sa faveur des fiefs, censes et usages rième Chavannes-le-Chêne<sup>2</sup>. Il laissa :

1<sup>o</sup> Georges de Hennezel, seigneur de Rovray, qui suit.

2<sup>o</sup> *François de Hennezel*, seigneur de St-Martin, Chavannes-le-Chêne, Pâquier, Rovray et Arrissoules (6 focages), mourut sans postérité le 15 janvier 1730; il avait épousé Jeanne-Dorothée Manlich de Bettens, fille de Nicolas Manlich, écuyer, noble seigneur de Bettens, et de Marie-Louise Polier.

**III<sup>e</sup> degré.** — **Georges de Hennezel**, écuyer, noble seigneur de Rovray. Il prêta serment avec son frère le 13 avril 1684 pour la terre de St-Martin et dépendances devant le Grand Conseil de Berne. Comme communier d'Essert-Pittet, il obtint en 1694, moyennant 125 florins, le droit, pour lui et ses enfants mâles, de couper des vernes à Essert<sup>3</sup>. Il avait épousé Josephe de Praroman, dont il eut :

<sup>1</sup> Manuscrits Olivier.

<sup>2</sup> Martignier et de Crousaz: *Dictionnaire historique du canton de Vaud*.

<sup>3</sup> Archives communales d'Essert-Pittet.

1<sup>o</sup> Joseph de Hennezel, seigneur de Rovray, qui suit.

2<sup>o</sup> Anne-Françoise-Marguerite de Hennezel de Rovray, née en janvier 1689. Elle épousa noble Albert Müller, bailli de Nidau, fils de noble Jean-David, banneret de Berne<sup>1</sup>. Elle apporta la terre de St-Martin en dot à son époux, qui la vendit au gouvernement bernois en 1752<sup>2</sup>.

**IV<sup>e</sup> degré.** — **Joseph de Hennezel**, écuyer, seigneur de Rovray, né vers 1684, lieutenant de dragons, fut tué en 1712 à la bataille de Villmergen. Il n'avait pas contracté d'alliance.

### Rameau des de Hennezel de Vallorbe, la Robellaz, Morges et Cossonay.

**I<sup>er</sup> degré.** — **Pierre de Hennezel**, probablement fils<sup>3</sup> de Nicolas II de Hennezel; fut seigneur de la Robellaz<sup>4</sup>. En 1589, le 26 octobre, Nicolas et Pierre de Hennezel sont reçus bourgeois de Vallorbe, pour le prix de 200 florins, avec diverses exemptions; le tout accordé en considération de leur vertueuse conversation et de la fréquentation que les gouverneurs et communiers ont, en deça, eue avec eux. Ils devinrent grands propriétaires à Vallorbe et y exercèrent comme maîtres de forges une immense et heureuse influence. Les établissements industriels de cette localité reçurent grâce à leur présence une impulsion nouvelle.

En 1591, Pierre et Nicolas de Hennezel paient à David de Tscharner, ancien bailli d'Yverdon, une somme de 200 écus d'or au soleil, due par les gouverneurs de Vallorbe. Ces derniers, pour se libérer, s'engagent envers les nobles de Hennezel à leur livrer, dans leurs forges, tout le charbon nécessaire pour affiner, battre et marteler la quantité de quatre-vingts milliers de fer<sup>5</sup>.

Pierre de Hennezel avait épousé en 1580 Anne de Saussure, sœur de Daniel, seigneur de Morrens, cité plus haut, qui lui apporta la Robellaz. Il eut de ce mariage :

1<sup>o</sup> *Jacques de Hennezel, noble et prudent, qui, de concert avec Nicolas de Hennezel, seigneur de Chavannes, acheta en 1630 de la ville de Grandson « un grand carré et lysse de boys de leur Joux de Neyrevalx, pour iceluy devoir estre coppé, extirpé et réduit en charbons pour entretienement de leur hault fourneau de la Deneyrie (Deneyriaz près Noirveaux, canton de Neuchâtel)*<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Généalogie des Hennezel, 1902.

<sup>2</sup> Dict. hist. du ct. de Vaud, loc. cit.

<sup>3</sup> P.-F. Vallotton, dans son esquisse de Vallorbe (page 245), dit que Pierre et Nicolas II étaient frères. Jusqu'à preuve du contraire nous admettons, avec l'auteur de la généalogie des Hennezel, que ce Pierre était le fils et non le frère de Nicolas II.

<sup>4</sup> Le hameau de la Robellaz, érigé en fief noble à la demande de Daniel de Saussure, passa en 1604 entre les mains de Pierre de Hennezel.

<sup>5</sup> P.-F. Vallotton, loc. cit. pages 61, 70, 73, 95, 131 et 245.

<sup>6</sup> Archives de Grandson. Document communiqué par M. Alf. Millioud. — Ce fils de Pierre ne figure pas dans la généalogie imprimée.

2<sup>o</sup> *Simon de Hennezel*, écuyer, qui racheta en 1669 les biens de son frère Jacques. Le 17 septembre 1627, L. L. E. E. de Berne lui abergent l'eau de l'Orbe venant du lac Quinsonnet des Rousses <sup>1</sup>.

3<sup>o</sup> *Gédéon de Hennezel*, écuyer. Baptisé à Vallorbe le 10 mai 1601. En 1635, il vend à la commune de Vallorbe, pour 4100 florins, le pâturage du Mont d'Orzeires. Il vivait encore en 1658.

4<sup>o</sup> *Jeanne-Marie de Hennezel*, qui épousa Benjamin Seigneux, gentilhomme vaudois, conseiller de la ville de Lausanne.

5<sup>o</sup> *Catherine de Hennezel*, qui épousa le 12 août 1654 Jean-Michel Chautems, ministre à Morges.

6<sup>o</sup> *Suzanne de Hennezel*, qui vivait encore en 1663 et tenait en indivision avec ses sœurs Jeanne-Marie et Catherine, la moitié du fief de St-Saphorin avec haute, moyenne et basse juridiction. — L'autre moitié appartenait alors au seigneur de Grancy <sup>2</sup>.

7<sup>o</sup> *Albert de Hennezel*, qui suit.

II<sup>e</sup> degré. — **Albert de Hennezel**, de Vallorbe, écuyer, seigneur de la Robellaz, reçu bourgeois de Morges le 27 avril 1618, qui épousa le 19 décembre 1616 Marguerite d'Aubonne, fille de Samuel, écuyer, et de Louise Morlot. — Il succéda en 1634 à Buttet, comme châtelain de Cossonay. Par subhastation contre Jean-Jacques Charrière, seigneur de Mex, il entra en possession de la moitié du fief de St-Saphorin <sup>3</sup>. Il eut :

1<sup>o</sup> probablement : *Daniel de Hennezel*, baptisé à Morges le 9 sept. 1620 <sup>4</sup>.

2<sup>o</sup> probablement : *Jean de Hennezel*, baptisé à Morges le 25 octobre 1622 <sup>5</sup>.

3<sup>o</sup> probablement : *David de Hennezel*, châtelain de Cossonay en 1639. Est reçu bourgeois de cette ville le 26 octobre 1645 pour 150 florins, deux seaux en cuir et le repas aux conseillers <sup>6</sup>.

\* \* \*

Alliés aux familles les plus honorables et les plus marquantes du Pays de Vaud, les nobles de Hennezel ont laissé chez nous une trace durable de leur passage. Nobles de caractère autant que de race, ils ont rendu des services signalés dans la magistrature, dans l'armée et dans l'industrie. Leur souvenir demeure dans les annales de notre pays, à côté de celui d'hommes qui l'ont honoré par leur bravoure, leurs talents ou leurs bienfaits.

<sup>1</sup> Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. I, 3<sup>e</sup> livr., p. 444.

<sup>2</sup> Mém. et doc. de la Soc. d'hist. de la S. R., t. XV, p. 373.

<sup>3</sup> ibid., t. V, 2<sup>e</sup> livr., p. 215.

<sup>4</sup> Baptistère de Morges, aux arch. cant. vaud.

<sup>5</sup> ibid.

<sup>6</sup> Mém. et doc., t. V, 2<sup>e</sup> livr., p. 218. — En terminant ce travail nous adressons nos meilleurs remerciements à M. le vicomte de Hennezel d'Ormois, M. Emile du Plessis-Gouret, M. A. de Crousaz, M. Alf. Millioud et M. Théodore Cornaz qui ont bien voulu nous prêter leur obligeante collaboration.